



Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 025-200096295-20240409-2024_014-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-quatre,
Le 09 avril à 19h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du PNR aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 26/03/2024

Date d'affichage : 26/03/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 126
- présents : 39
- votants : 56

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 154
- procurations : 117

- nombre total de voix exprimées : 271

Etaient présents avec voix délibérative :

Françoise BARTHOULOT (S), Laure BOITEUX, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Olivier CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Kévin FADIN, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Pascal GODIN, François JACQUOT, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Jean-François LEGRAND (S), Sylvie LE HIR, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Vivien PERRET-GENTIL, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Gilles ROBERT, Dominique RONDOT, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Michel TROUILLOT, Franck VILLEMAIN, Christelle VUILLEMIN, Marielle WILCZAK, Pierre-Jean WYCART.

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Patrick BOISSEIN, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Jean-Philippe DA COSTA, Pascal DUFFNER, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Florian GAIFFE, Suzanne GUERRIN, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Pascal JACQUOT, Céline JEAMBRUN, Régis LIGIER, Catherine MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Thierry MOREL, Raphaël PEQUIGNOT, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Emmanuel SAULNIER, Pierre VAUFREY, Marcelline VIPREY, Céline VUILLEMIN.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Patrick BERTIN, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Martial BOURNEL-BOSSON, Justine BRIQUEZ, Michèle CACHOT-USUNIER, Benoît CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Pascal CLEMENCE, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Pierre DEVILLERS, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Thierry HOUSER, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Nicolas MARGUET, Olivier MESNIER, James MICHEL, Joelle MOUGIN, Denis NARBÉY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Pascal ROUGNON, Laurent ROUSSET, Yves ROY, Fabien ROYER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Pascal STUDER, Véronique TATU, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMEN, François VILLIER, Jérôme VOINET, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),
Cédric BÔLE a donné pouvoir à Laure BOITEUX,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Dimitri COULOUVRAT a donné pouvoir à Dominique RONDOT,
Anthony CUENOT a donné pouvoir à Roland MARTIN,
Pascal DUFFNER a donné pouvoir à Jean-François LEGRAND (S),
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Boris LOICHOT,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Jean-Noël CUENOT,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Anthony MERIQUE a donné pouvoir à Franck VILLEMEN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Elisabeth REDOUTEY a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Christelle VUILLEMEN,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Kévin FADIN,
Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Vivien PERRET-GENTIL,
Céline VUILLEMEN a donné pouvoir à Dominique MOLLIER.

Monsieur le Président constate le quorum et ouvre la séance.

Mme Dominique Mollier a été élue secrétaire.

Objet : 2024-014 : Affectation du résultat 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39,
Les statuts en vigueur du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Doubs Horloger,
L'article L2311-5 du CGCT,
La délibération 2024-013 du Comité syndical du 9 avril 2024 approuvant le Compte de gestion 2023,
La délibération 2024-013 du Comité syndical du 9 avril 2024 approuvant le Compte administratif,

Propose d'approuver les résultats présentés en page suivante :
Et décide d'affecter les résultats présentés en page suivante,

Syndicat Mixte

PNR DOUBS HORLOGER

BUDGET PRINCIPAL

OBJET : affectation du résultat d'exploitation - exercice

2023

Le Conseil

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

- constatant que ledit compte présente un excédent cumulé d'exploitationde

Ainsi déterminé

- Résultat antérieur reporté	excédent	<input type="text" value="332 687.99 €"/>
	ou déficit	<input type="text" value="- €"/>
- Affectation à la section d'investissement :		<input type="text" value="39 060.82 €"/>
- Résultat de l'exercice (12) :	excédent	<input type="text" value="79 709.64 €"/>
	ou déficit	<input type="text" value="- €"/>

Résultat cumulé d'exploitation au (Résultat d'exploitation à affecter)	excédent	<input type="text" value="373 336.81 €"/>
	ou déficit	<input type="text" value="- €"/>

- et présente un besoin de financement cumulé d'investissementde

Ainsi déterminé :

Solde cumulé d'investissement n-1	excédent	<input type="text" value="- €"/>
	ou besoin de financement	<input type="text" value="52 360.82 €"/>
Solde des opérations de l'exercice	excédent	<input type="text" value="3 729.75 €"/>
	ou besoin de financement	<input type="text" value="- €"/>
Solde cumulé d'investissement au compte 001 à reprendre	excédent (R001)	<input type="text" value="- €"/>
	ou besoin de financement (D001)	<input type="text" value="48 631.07 €"/>
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées)		<input type="text" value="- €"/>
Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis) (le cas échéant, le ou les états des restes à réaliser seront joints à la délibération)		<input type="text" value="- €"/>
Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser		<input type="text" value="48 631.07 €"/>

- Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Au besoin de financement de la section d'investissement	(R1068) :	<input type="text" value="48 631.07 €"/>
- En affectation complémentaire en réserve :	(R1068) :	<input type="text" value="- €"/>

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 025-200096295-20240409-2024_014-DE

Berger
Levrault

Reliquat à reprendre au budget au compte 002

excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110)

déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119)

excéd. (R002)

déficit (D002)

- €

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2023

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

